

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE
CROSS COUNTRY



MOTO-CLUB: MC CAMPAGNAC
E-MAIL: contact@carrosserie-badoures.com
TÉLÉPHONE: 0553283889
ORGANISATEUR TECHNIQUE: STEPHANE BADOURES

N° D'ÉPREUVE FFM: 708
DATE: 13 juillet 2025
LIEU: CAMPAGNAC LES QUERCY

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thibault COSTECHAREYRE	Licence :	154590
Délégué FFM (Président du Jury)	Patrick DAVID	Licence :	007926
Membre du Jury	Philippe HOUGNON	Licence :	062786
Membre du Jury	Delphine DECOUT	Licence :	197143
Commissaire technique responsable	Christophe LHERMET	Licence :	180600
Responsable du chronométrage	Véronique LANCIEN	Licence :	152896

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	CRITÈRE	AGE MINI*	AGE MAXI	PLAQUES
Elites	Sur liste de notoriété	15 ans	/	Voir règlement du CFE
Kids	125cc maximum	13 ans	15 ans	
Espoirs	/	15 ans	21 ans	1
Nationaux : N1 N2 N3	125 2T / 250 4T 250 2T / 450 4T +250 2T / +450 4T	15 ans	/	1
Juniors	Open, issus des nationaux	15 ans	23 ans	1
Vétérans : Bronze Argent Or		37 ans 44 ans 51 ans	43 ans 50 ans /	1
Expérimentale		Motos électriques	15 ans	/
Féminines	/			1
Soft solo / LJA	Licence 1 manifestation	15 ans	/	1
Duos	/			1
Vintage : V1 V2	Motos jusqu'à 1996 inclus : mono amortisseur double amortisseur ou cantilever	18 ans	/	1
Ligue Solo/Duo	Pilotes hors-championnat de France	15 ans	/	Selon les catégories ci-dessus

LICENCES ADMISES :

NCO / INTER / LUE / NJ3
Les licences à la journée sont acceptées mais les pilotes ne marqueront pas de point au championnat.

*Age minimum : au 1^{er} janvier de l'année en cours pour toutes les catégories, sauf pour les kids (à la veille de l'épreuve).

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Pierre DELAHAYE - St CYBRANET 24250**

Nombre de secouristes **8 CROIX BLANCHE**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **GOURDON ou SARLAT**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **POUCHOU**

Adresse **24550 CMPAGNAC LES QUERCY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **12 kms**

Largeur minimum de la piste **4 m**

Nombre d'OCP* **13**

*Officiels Commissaires de Piste

**DIFFICULTÉS
ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
 - ✓ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.) *
- * en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 350

(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 18/03/2025

M.C CAMPAGNAC
MOTO-CLUB
chez Mr Badourès : lieu dit "Spintfras"
24550 CAMPAGNAC LES QUERCY
Site: 529 139 701 0013

VISA DE LA LIGUE

DATE: 21/03/2025



VISA DE LA FFM

DATE: 27/03/2025

NUMÉRO: 25/0317



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org